



Observatoire des marchés de l'électricité et du gaz

2^{ème} trimestre 2007

Introduction	4
Le marché de l'électricité	5
Le marché de détail de l'électricité.....	5
1. Introduction.....	5
2. Les segments de la clientèle non-résidentielle et leurs poids respectifs	7
3. Etat des lieux au 1 ^{er} juillet 2007	8
4. Analyse en dynamique : 2 ^{ème} trimestre 2007.....	11
Le marché de gros de l'électricité.....	15
1. Introduction.....	15
2. Activité sur le marché de gros français	16
3. Prix sur le marché de gros français et comparaison européenne.....	18
4. Volumes d'imports/exports	21
5. Concentration du marché français de l'électricité.....	22
6. Fait marquant du 2 ^{ème} trimestre 2007.....	24
Le marché du gaz	25
Le marché de détail du gaz.....	25
1. Introduction.....	25
2. Les segments de la clientèle non-résidentielle et leurs poids respectifs	27
3. Etat des lieux au 1 ^{er} juillet 2007	27
Le marché de gros du gaz.....	32
1. La formation des prix du gaz et les marchés du gaz en Europe	32
2. Le marché de gros en France.....	36
Glossaire commun de l'observatoire des marchés de l'électricité et du gaz.....	37
Glossaire propre à l'observatoire du marché de l'électricité	38
Glossaire propre à l'observatoire du marché du gaz	40

Introduction

L'observatoire des marchés a pour objectif de présenter à un large public des indicateurs de suivi de l'ouverture des marchés. Il porte sur les marchés de gros et de détail de l'électricité et du gaz en France métropolitaine.

Cet observatoire, actualisé tous les trimestres, est publié sur le site internet de la CRE (www.cre.fr). Une version anglaise est également disponible.

Depuis le 1er juillet 2007, tous les consommateurs ont la possibilité de choisir leur fournisseur d'électricité ou de gaz naturel.

Dans cette édition, les statistiques publiées sont uniquement relatives à la **clientèle non-résidentielle**. Les premières statistiques relatives à la clientèle résidentielle seront publiées dans la prochaine édition de l'observatoire des marchés (1^{er} décembre 2007).

Le marché de l'électricité

Le marché de détail de l'électricité

1. Introduction

L'ouverture du marché français de l'électricité a connu plusieurs étapes :

- à partir de juin 2000, éligibilité de tous les sites ayant une consommation annuelle d'électricité supérieure à 16 GWh.
- à partir de février 2003, éligibilité de tous les sites ayant une consommation annuelle d'électricité supérieure à 7 GWh.
- à partir de juillet 2004, éligibilité de toutes les entreprises et collectivités locales.
- à partir de juillet 2007, éligibilité de tous les consommateurs, y compris les résidentiels.

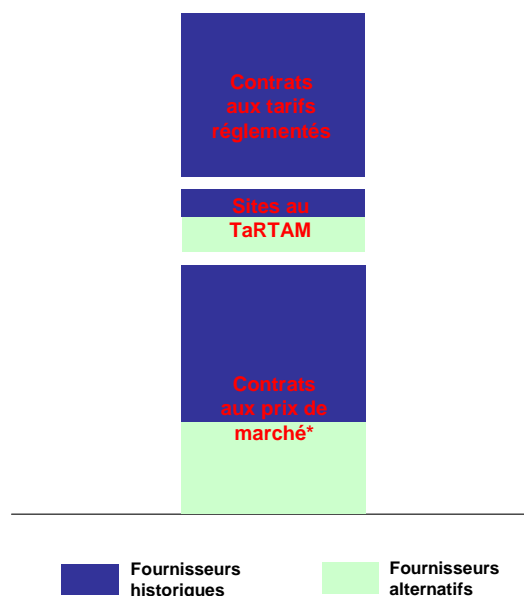
Dans cette édition, les statistiques publiées sont uniquement relatives à la **clientèle non-résidentielle**. Les premières statistiques relatives à la clientèle résidentielle seront publiées dans la prochaine édition de l'observatoire des marchés (1^{er} décembre 2007).

Les consommateurs non-résidentiels représentent 4,7 millions de sites et environ 310 TWh de consommation annuelle d'électricité.

Ces clients peuvent disposer de 3 types de contrats :

- les contrats aux tarifs réglementés (proposés uniquement par des fournisseurs historiques)
- les contrats aux prix de marché (proposés par les fournisseurs historiques et par les fournisseurs alternatifs).
- Les contrats au TaRTAM (voir infra). L'accès à ce type de contrat suppose d'avoir préalablement souscrit un contrat aux prix de marché. Dans la suite du document, les sites au TaRTAM sont comptabilisés avec les sites titulaires de contrats aux prix de marché.

Répartition des contrats d'électricité pour les clients non-résidentiels - schéma illustratif -



* Suppose l'exercice de l'éligibilité

TaRTAM

La loi du 7 décembre 2006 a instauré un tarif transitoire d'ajustement au marché (TaRTAM). Un client titulaire d'une offre de marché peut bénéficier du TaRTAM pour le ou les sites pour lesquels il en fait la demande à son fournisseur avant le 1^{er} juillet 2007. Ce tarif est applicable pour une durée maximale de deux ans. Le TaRTAM est égal au tarif réglementé de vente hors taxes applicable à un site de consommation présentant les mêmes caractéristiques, majoré de 23 % pour les tarifs verts, 20 % pour les tarifs jaunes et 10 % pour les tarifs bleus. 31 fournisseurs ou responsables d'équilibres alimentent des clients au TaRTAM.

Au 1^{er} juillet 2007, 3 000 sites environ (soit 0,4% des sites non-résidentiels titulaires d'un contrat aux prix de marché) sont titulaires d'un contrat au TaRTAM, dont un tiers environ pour les fournisseurs alternatifs. Près des trois quarts des sites au TaRTAM sont des grands sites et moins de 1% sont des petits sites.

Les sources de l'observatoire sont les fournisseurs historiques, RTE, et les sept plus grands gestionnaires de réseaux de distribution (EDF Réseau de Distribution, Electricité de Strasbourg, Gaz et Electricité de Grenoble, Usine d'Electricité de Metz, SICAE de l'Oise, Sorégies Deux Sèvres, et Sorégies). Ces gestionnaires de réseau couvrent plus de 98% des sites français et de la consommation nationale d'électricité.

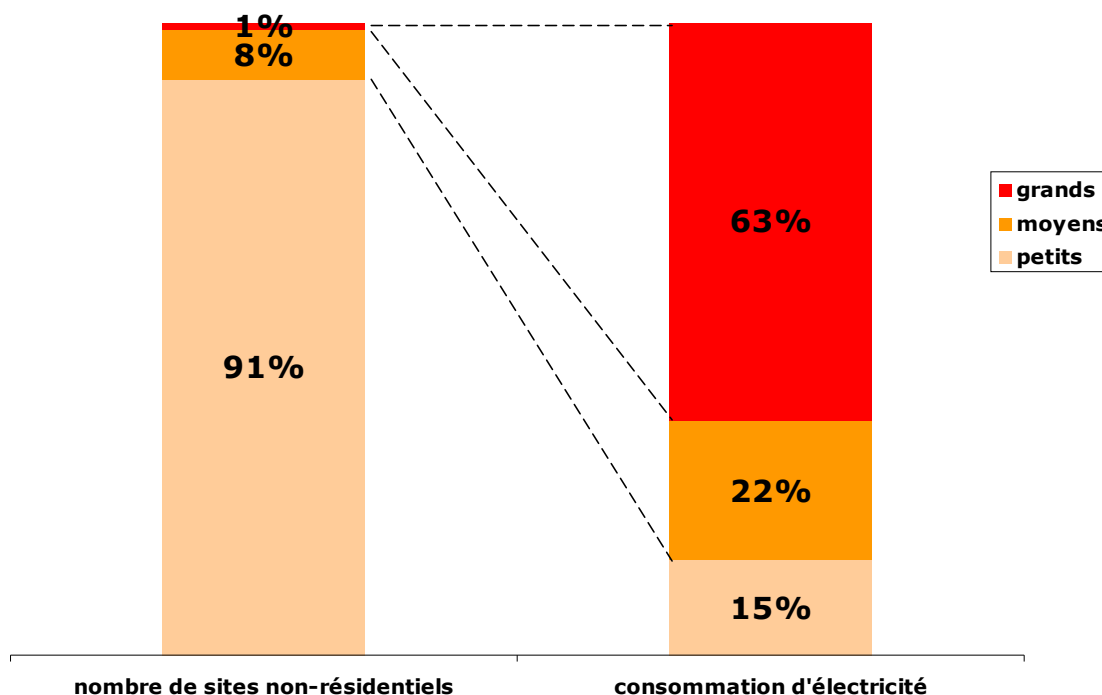
Par convention, les données de nombre de sites pour un mois M (ou un trimestre T) incluent :

- *les mises en service réalisées au cours du mois M (du trimestre T).*
- *les changements de fournisseurs effectivement réalisés le 1^{er} du mois M+1 (du trimestre T+1).*

Pour le dénombrement des sites, les sites ayant plusieurs fournisseurs sont affectés au portefeuille de leur fournisseur principal (Responsable d'Equilibre pour les clients en CARD et CART).

2. Les segments de la clientèle non-résidentielle et leurs poids respectifs

Typologie des sites non-résidentiels



Les sites au TaRTAM sont comptabilisés avec les sites titulaires d'un contrat aux prix de marché
Sources : données 2006 GRD, RTE – Analyse : CRE

Le marché de la clientèle non-résidentielle se divise en trois segments :

- **Grands sites** : sites en haute tension dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 250 kW. Ces sites sont des grands sites industriels, des hôpitaux, des hypermarchés, de grands immeubles... (consommation annuelle supérieure à 1 GWh en général)
- **Moyens sites** : sites en haute tension dont la puissance souscrite est inférieure à 250 kW et sites en basse tension dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 36 kVA. Ces sites correspondent à des locaux de PME par exemple (consommation annuelle comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh).
- **Petits sites** : sites en basse tension dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA. Ces sites correspondent au marché de masse des professionnels (les professions libérales, les artisans, ...). Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0,15 GWh.

Les grands sites, s'ils ne représentent qu' 1% des sites en nombre, représentent 63% de la consommation d'électricité totale des sites non-résidentiels.

Les petits sites, s'ils représentent 91% des sites en nombre, ne représentent que 15 % de la consommation d'électricité totale des sites non-résidentiels.

3. Etat des lieux au 1^{er} juillet 2007

A. Tableau de synthèse du trimestre écoulé

Situation (en nombre de sites)	Au 1 ^{er} juillet 2007	Au 1 ^{er} avril 2007
- sites non résidentiels	4 700 000	4 700 000
- sites titulaires d'un contrat aux prix de marché	793 500	766 300
dont sites au TaRTAM	3 000	nd
- sites alimentés par un fournisseur alternatif	317 600	295 700
- parts de marché des fournisseurs alternatifs sur l'ensemble des sites non-résidentiels	6,8%	6,3%

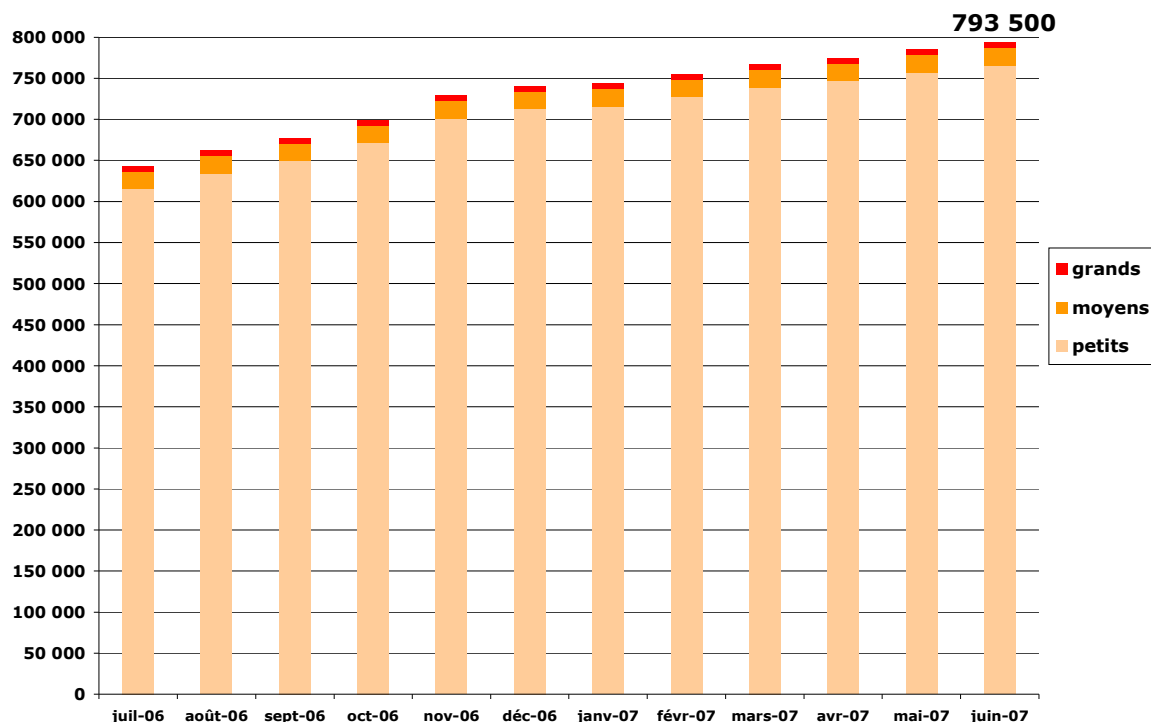
Les sites au TaRTAM sont comptabilisés avec les sites titulaires d'un contrat aux prix de marché

Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Note technique : Les données en nombre de sites sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sur l'ensemble des sites non-résidentiels sont calculées à partir des données réelles.

B. Evolution du nombre de sites titulaires d'un contrat aux prix de marché

Nombre de sites titulaires d'un contrat aux prix de marché



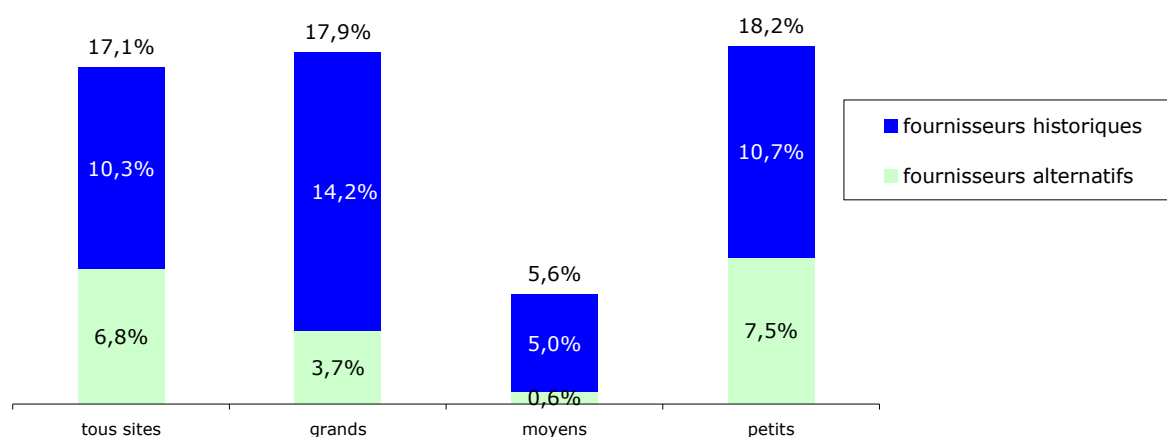
Les sites au TaRTAM sont comptabilisés avec les sites titulaires d'un contrat aux prix de marché

Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 1^{er} juillet 2007, soit trois ans après l'ouverture des marchés à l'ensemble des clients non résidentiels, environ 793 500 sites sont titulaires d'un contrat aux prix de marché. Au cours du 2^{ème} trimestre 2007, le nombre de sites titulaires d'un contrat aux prix de marché a augmenté d'environ 9 000 sites par mois (comme au 1^{er} trimestre 2007).

C. Parts de marché en nombre de sites au 1^{er} juillet 2007

Pourcentage des sites titulaires d'un contrat aux prix de marché rapporté au nombre total de sites non-résidentiels

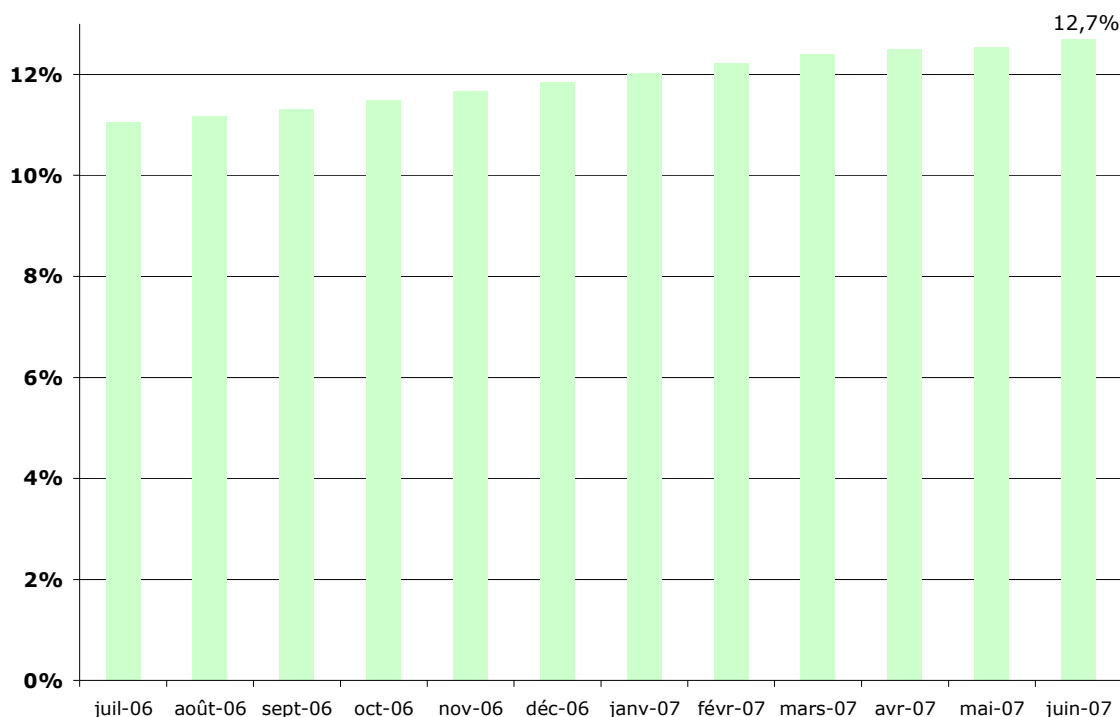


Les sites au TaRTAM sont comptabilisés avec les sites titulaires d'un contrat aux prix de marché
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 1^{er} juillet 2007, 17,1% des sites non-résidentiels sont titulaires d'un contrat aux prix de marché. Parmi eux, 6,8 % ont fait le choix d'un fournisseur alternatif. La part des fournisseurs alternatifs reste inférieure à 1% sur le segment des moyens sites.

D. Part de marché des fournisseurs alternatifs en volume de consommation

**Part de la consommation alimentée par des fournisseurs alternatifs
rapportée à la consommation totale des sites non-résidentiels
- 12 derniers mois -**



Les sites au TaRTAM sont comptabilisés avec les sites titulaires d'un contrat aux prix de marché
Sources : RTE – Analyse : CRE

La part de la consommation non-résidentielle alimentée par les fournisseurs alternatifs est calculée chaque mois sur 12 mois glissants à partir des consommations affectées par RTE aux responsables d'équilibre autres que les opérateurs historiques.

E. Nombre de fournisseurs alternatifs actifs au 1^{er} juillet 2007

	Tous sites	Grands	Moyens	Petits
Nombre de fournisseurs alternatifs actifs	17	15	6	6

Sources : GRD, RTE – Analyse : CRE

Le nombre de fournisseurs alternatifs actifs est identique au trimestre précédent.

Pour mémoire, environ 160 fournisseurs historiques sont présents sur le territoire français.

4. **Analyse en dynamique : 2^{ème} trimestre 2007**

A. Tableau de synthèse du trimestre écoulé

Les ventes brutes mensuelles d'un fournisseur correspondent au nombre de sites ayant signé un contrat au cours du mois considéré.

Les ventes brutes aux prix de marché (et donc hors tarifs réglementés) mesurent l'efficacité commerciale des différents fournisseurs, en terme d'acquisition de nouveaux sites.

Dans la suite de ce paragraphe, seules les ventes brutes aux prix de marché seront étudiées.

Pour un fournisseur alternatif donné, ses ventes brutes sont égales à la somme :

- du nombre de sites mis en service avec exercice de l'éligibilité
- du nombre de sites ayant choisi ce fournisseur à l'occasion d'un changement de fournisseur

Pour un fournisseur historique donné, ses ventes brutes aux prix de marché sont égales à la somme :

- du nombre de sites ayant nouvellement exercé leur éligibilité (soit via une renégociation de contrat, soit via une mise en service)
- du nombre de sites ayant choisi ce fournisseur à l'occasion d'un changement de fournisseur

Les ventes brutes aux prix de marché reflètent mieux l'activité concurrentielle que le simple décompte des sites titulaires d'un contrat aux prix de marché puisqu'elles prennent également en compte les passages d'un fournisseur alternatif à l'autre.

AU COURS DU TRIMESTRE : (en nombre de sites)	2 ^{ème} trimestre 2007	1 ^{er} trimestre 2007
- ventes brutes totales aux prix de marché	48 900	45 200
- ventes brutes des fournisseurs alternatifs	28 900	27 000
- parts de marché des fournisseurs alternatifs sur l'ensemble des ventes brutes aux prix de marché	59%	60%

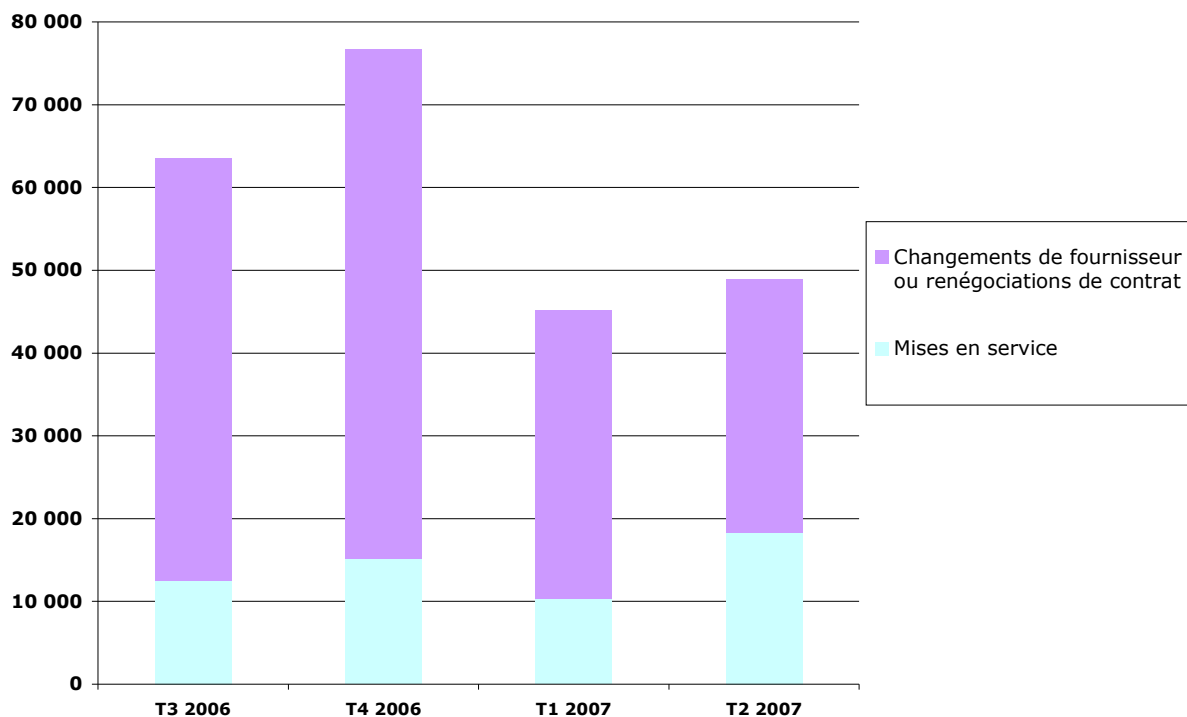
Les sites au TaRTAM sont comptabilisés avec les sites titulaires d'un contrat aux prix de marché

Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Note technique : Les données en nombre de sites sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sur l'ensemble des ventes brutes aux prix de marché sont calculées à partir des données réelles.

B. Ventes brutes aux prix de marché des trimestres écoulés

Décomposition des ventes brutes aux prix de marché - en nombre de sites -



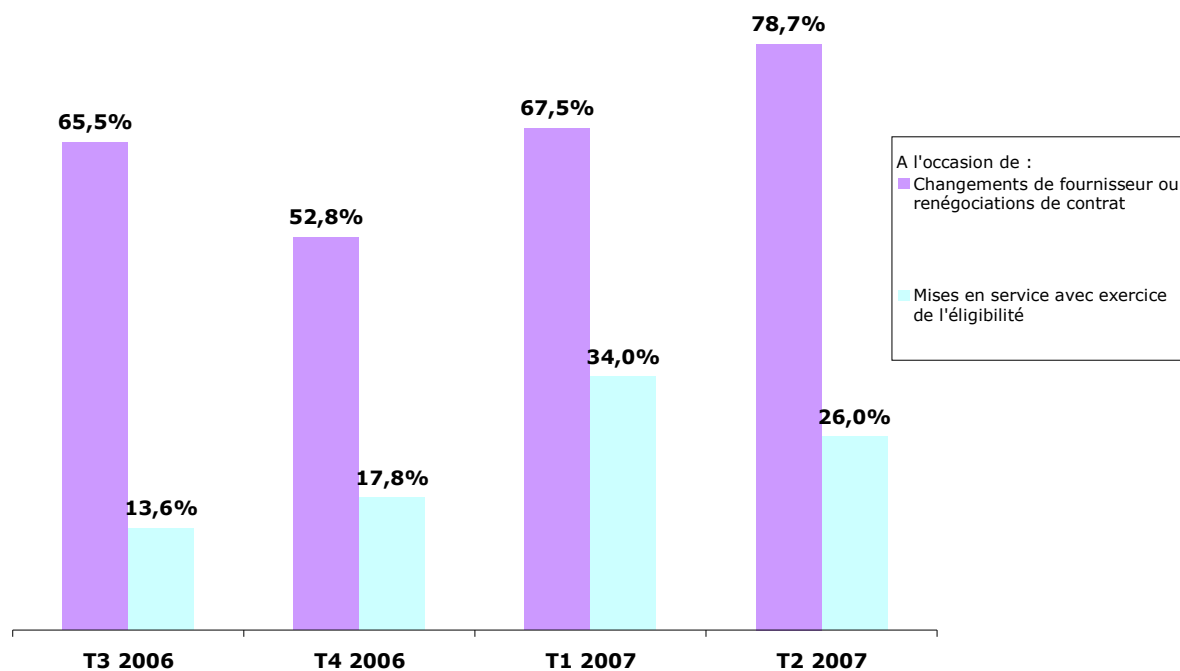
Les sites au TaRTAM sont comptabilisés avec les sites titulaires d'un contrat aux prix de marché
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Les ventes brutes aux prix de marché du 2^{ème} trimestre 2007 sont en augmentation par rapport au 1^{er} trimestre 2007 (+8%).

Environ 40% des ventes au prix de marché sont réalisées à l'occasion d'une mise en service.

C. Parts de marché des fournisseurs alternatifs

**Pourcentage des sites signant un contrat
avec un fournisseur alternatif**



Les sites au TaRTAM sont comptabilisés avec les sites titulaires d'un contrat aux prix de marché
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

La part de marché des fournisseurs alternatifs dans le cadre d'une mise en service au prix de marché a diminué au cours du trimestre écoulé et s'établit à 26%.

Pour ce qui est des changements de fournisseur et des renégociations de contrat, la part de marché des fournisseurs alternatifs est en augmentation depuis le 4^{ème} trimestre 2006.

Cette activité des fournisseurs alternatifs se traduit par une part de marché de 59,1% sur les ventes brutes aux prix de marché au 2^{ème} trimestre 2007. Plus d'un site sur deux signant un contrat aux prix de marché choisit donc un fournisseur alternatif.

**Pourcentage des ventes brutes aux prix de marché
réalisées par les fournisseurs alternatifs**



Les sites au TaRTAM sont comptabilisés avec les sites titulaires d'un contrat aux prix de marché
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Le marché de gros de l'électricité

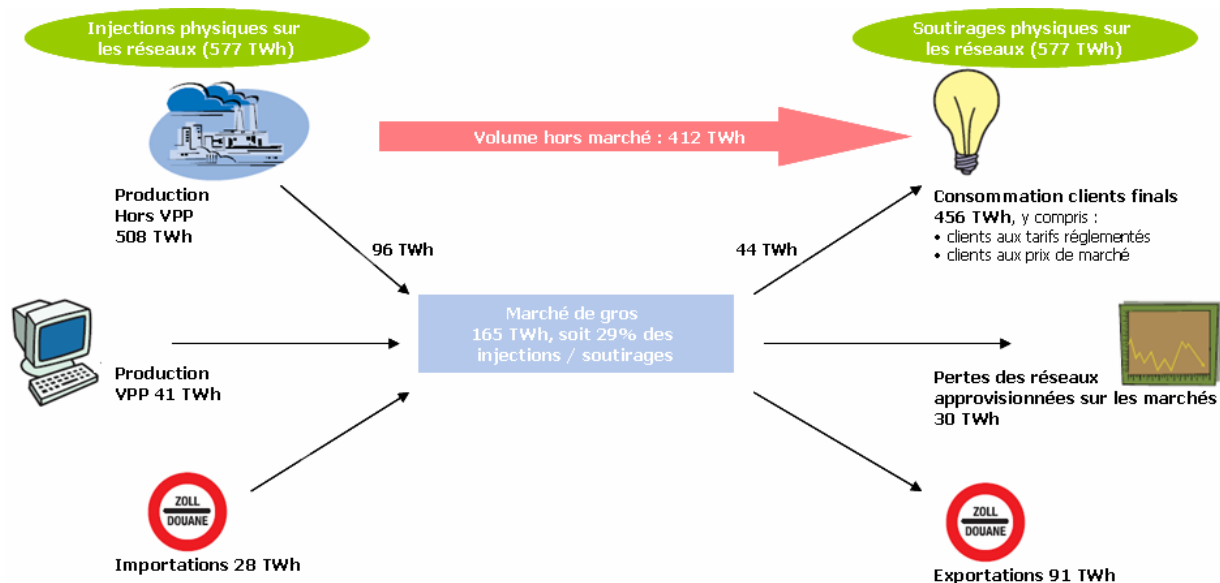
1. Introduction

A. Les principales dates concernant le marché de gros français

- Novembre 2000 : la CRE valide la première version du contrat de responsable d'équilibre (RE)
- Début 2001 : premiers achats de pertes sur le marché par RTE
- Mai 2001 : premières cotations OTC publiées concernant le marché français
- Septembre 2001 : premières mises aux enchères de capacités de production par EDF (VPP)
- Novembre 2001 : lancement du marché Powernext *Day Ahead*
- Juin 2004 : lancement du marché Powernext *Futures*
- Juillet 2004 : premiers achats de pertes sur le marché par GRD EDF
- Janvier 2006 : mise en place d'enchères de capacités explicites aux frontières (à l'exception de la Suisse)
- Novembre 2006 : démarrage du *market coupling* entre la France, la Belgique et les Pays-Bas.

B. Bilan du marché de gros français

Le graphique ci-dessous présente les flux d'énergie entre les différents segments amont et aval du marché de gros français en 2006. Il fait apparaître les volumes nets physiques livrés sur le marché de gros, ainsi que les cessions internes d'électricité entre les activités de production et de commercialisation des opérateurs intégrés.



Ce schéma fait désormais apparaître la part des injections / soutirages physiques qui ont donné lieu à un achat ou une vente sur le marché de gros, soit 165 TWh en 2006. Dans les précédents numéros de l'Observatoire des marchés, était indiqué le volume des livraisons déclarées par les acteurs auprès de RTE sous forme d'échanges de blocs. Ce volume était supérieur (303 TWh), un même volume d'énergie pouvant faire l'objet de plusieurs échanges de blocs successifs entre son injection et son soutirage physique.

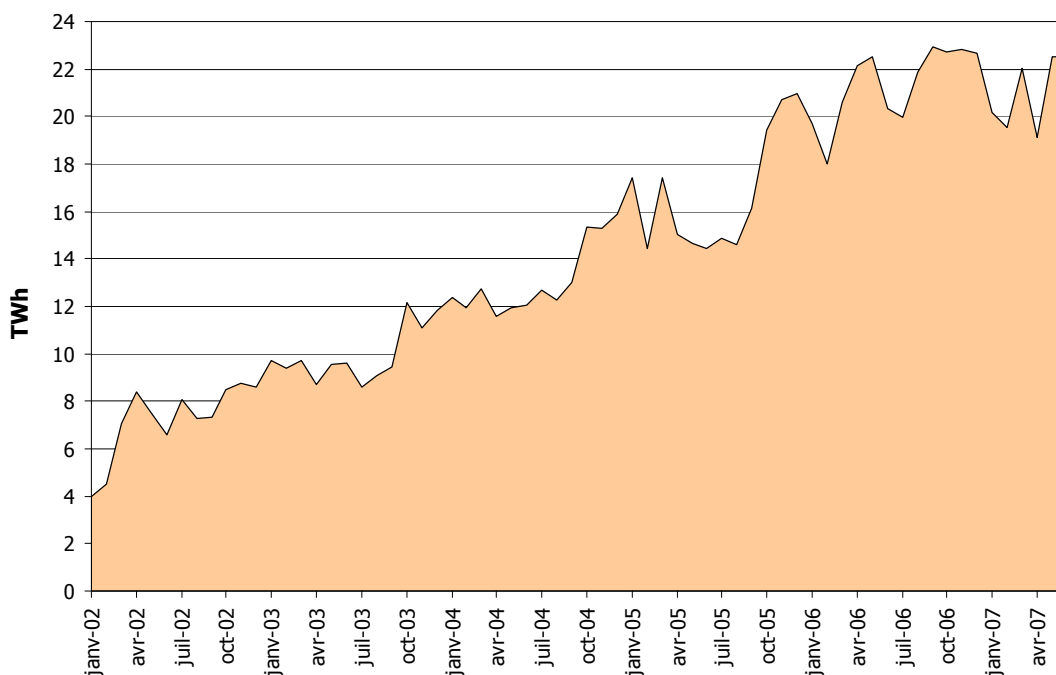
2. Activité sur le marché de gros français

A. Activité sur le marché de gré à gré

L'essentiel du commerce de gros de l'électricité s'effectue sur le mode du gré à gré (OTC), au travers de transactions directes ou via des intermédiaires (sociétés de courtage et plates-formes de trading). Le volume des transactions sur l'OTC n'est pas public.

Le graphique suivant montre les nominations journalières des acteurs auprès de RTE. Il ne s'agit pas du volume des transactions observées sur la période, mais des livraisons nettes physiques entres acteurs résultant de transactions de gré à gré.

Volume des livraisons nettes résultant de transactions de gré à gré



Source : RTE – Analyse : CRE

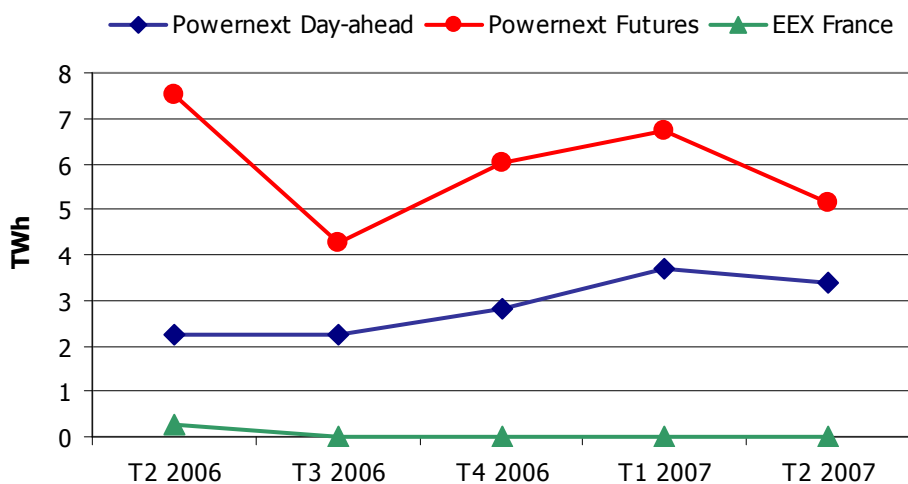
Ce graphique fait désormais apparaître exclusivement les livraisons résultant de transactions de gré à gré. L'activité sur les marchés organisés fait l'objet d'un développement spécifique dans la section suivante de l'Observatoire des marchés.

Le volume des livraisons sur le marché de gré à gré, à 64,1 TWh au 2^{ème} trimestre 2007, a augmenté de 3,9% par rapport au trimestre précédent et a baissé de 1,3% par rapport à la même période l'année précédente. Il a représenté environ 61% de la consommation nationale au deuxième trimestre 2007, contre 46% au premier trimestre 2007.

B. Activité sur les marchés organisés et comparaison internationale

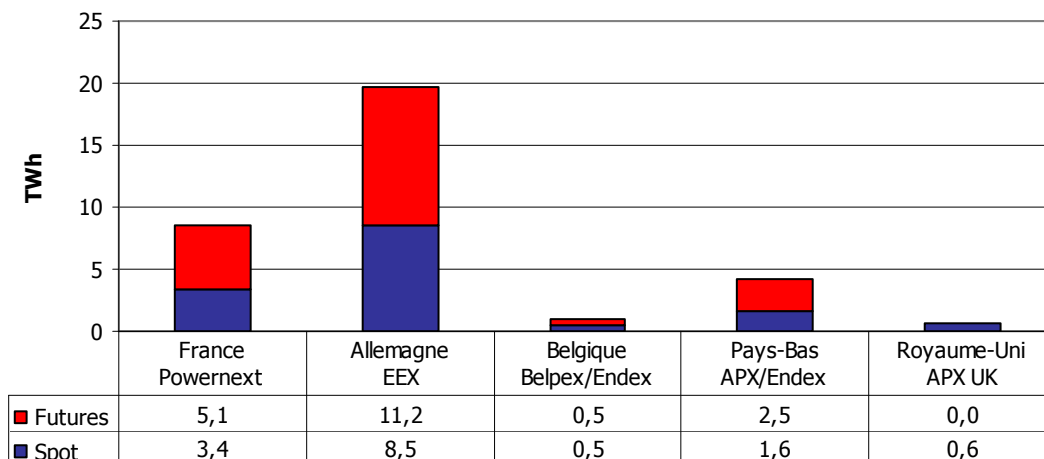
Le volume échangé sur Powernext au 2^{ème} trimestre 2007 a baissé de 9% sur le marché *spot* et de 24% sur le marché *futures* par rapport au trimestre précédent. Il a augmenté de 53% sur le marché *spot* et baissé de 32% sur le marché *futures* par rapport à la même période l'année précédente. Aucun produit *futures* n'a été traité sur EEX France au cours du trimestre.

Volumes moyens mensuels des transactions sur les marchés organisés français - toutes échéances confondues -



Source : Powernext, EEX

Volumes moyens mensuels des transactions sur les principaux marchés organisés européens (hors marchés obligatoires ou quasi-obligatoires) - deuxième trimestre 2007 -



Source : Powernext, EEX, Belpex, Endex, APX

3. Prix sur le marché de gros français et comparaison européenne

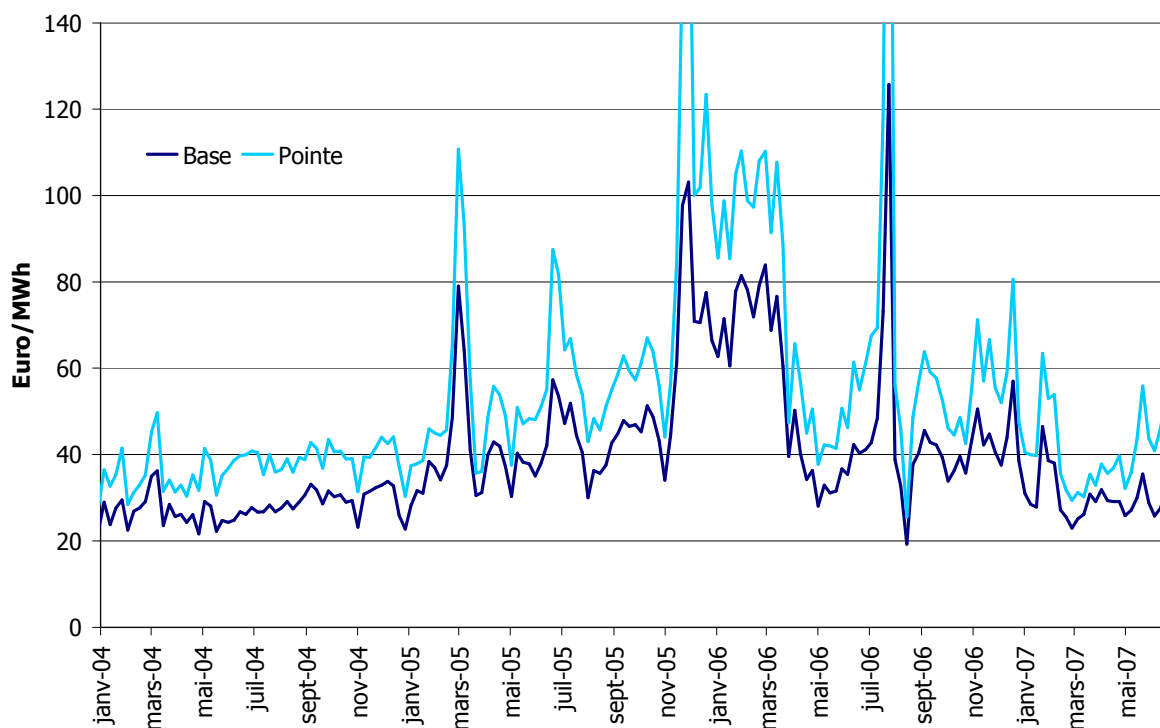
Les prix des transactions bilatérales sur l'OTC n'étant pas publics, cette section porte sur les bourses de l'électricité uniquement.

A. Prix *spot*

Les prix *spot* en base cotés sur Powernext ont affiché une moyenne de 29,35 €/MWh au deuxième trimestre 2007. Ils ont baissé de 4% par rapport au trimestre précédent, et de 21% par rapport à la même période de l'année 2006.

Les prix *spot* en pointe cotés sur Powernext ont affiché une moyenne de 41,79 €/MWh au deuxième trimestre 2007. Ils ont augmenté de 5% par rapport au trimestre précédent, et baissé de 17% par rapport à la même période de l'année 2006.

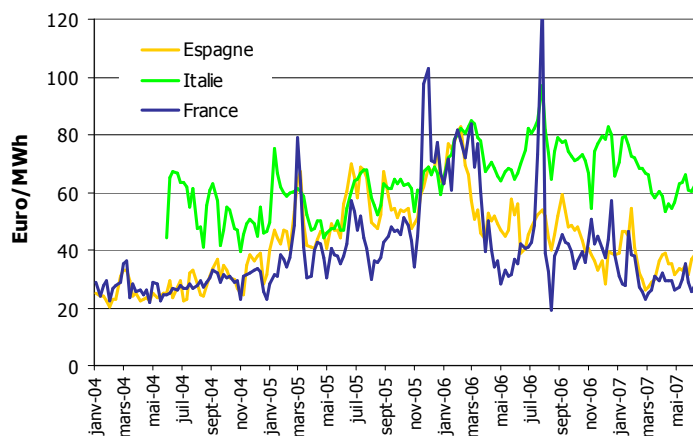
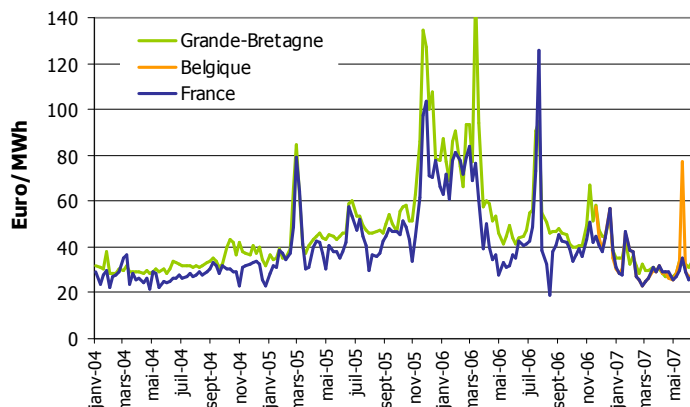
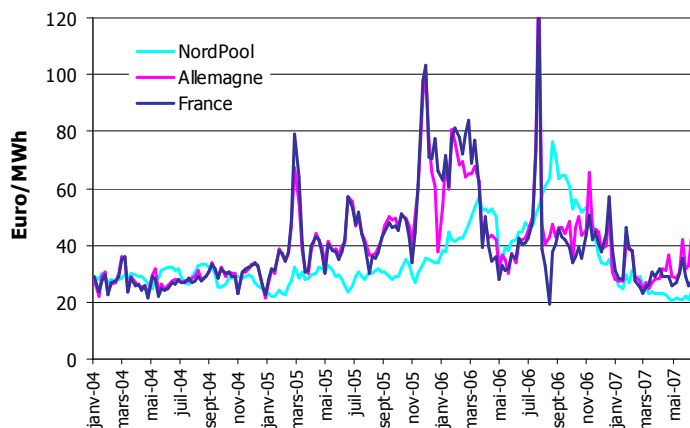
Prix *spot* sur Powernext
- moyennes hebdomadaires -



Sources : PWX, EEX – Analyse : CRE

Les prix *spot* français en base du deuxième trimestre 2007 étaient inférieurs en moyenne trimestrielle aux prix des principales bourses européennes, à l'exception du NordPool. Le différentiel entre les prix *spot* allemands et français s'est amplifié.

Prix *spot* Base sur les principaux marchés européens
- moyennes hebdomadaires -



Sources : Powernext, EEX, Belpex, Omel, NordPool, Iplex – Analyse : CRE

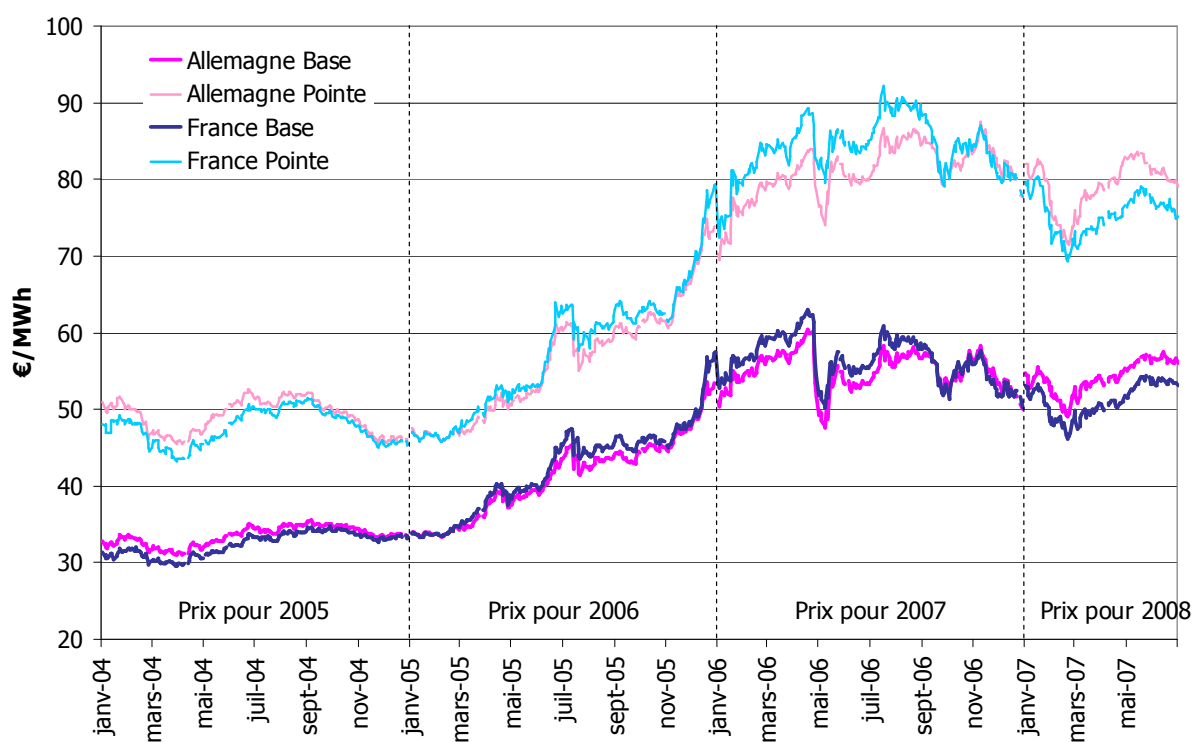
B. Prix futures

Le prix futures annuel (Y+1) au deuxième trimestre 2007 en base sur Powernext a augmenté de 7,2% au cours du trimestre. Il est passé d'environ 50 €/MWh début avril à 53,6 €/MWh fin juin.

Les prix en France sont restés largement moins élevés qu'en Allemagne. Le différentiel de prix entre les deux pays s'est élevé à 3 €/MWh en moyenne trimestrielle en base et à 4,6 €/MWh en pointe.

Prix futures Y+1 en France et en Allemagne

- prix journaliers -

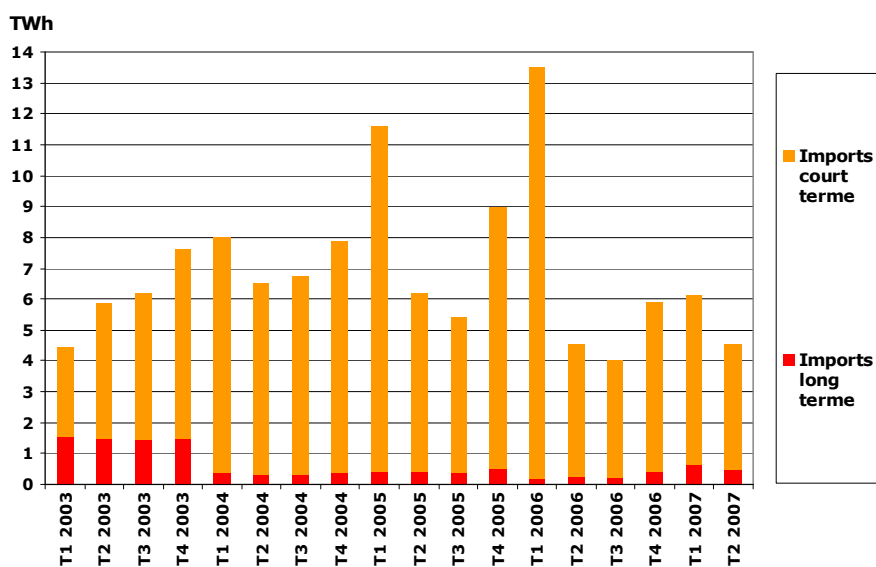


Sources : Powernext, EEX

4. Volumes d'imports/exports

Les importations ont baissé de 26% au deuxième trimestre 2007 par rapport au trimestre précédent. Elles étaient au même niveau que celles observées au même trimestre l'année passée.

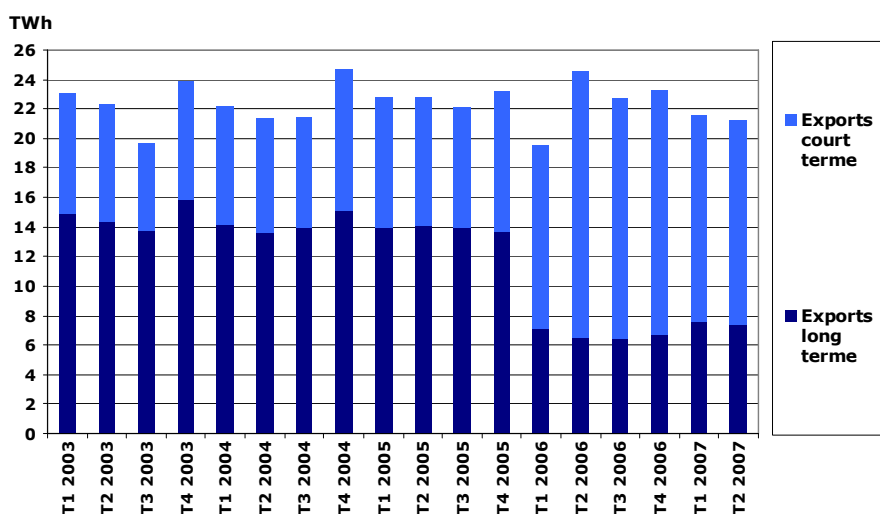
Somme des importations par trimestre



Source : RTE – Analyse : CRE

Les exportations ont baissé de 2% au deuxième trimestre 2007 par rapport au trimestre précédent. Elles ont atteint des volumes inférieurs de 13% à ceux observés au même trimestre de l'année passée.

Somme des exportations par trimestre



Source : RTE – Analyse : CRE

5. Concentration du marché français de l'électricité

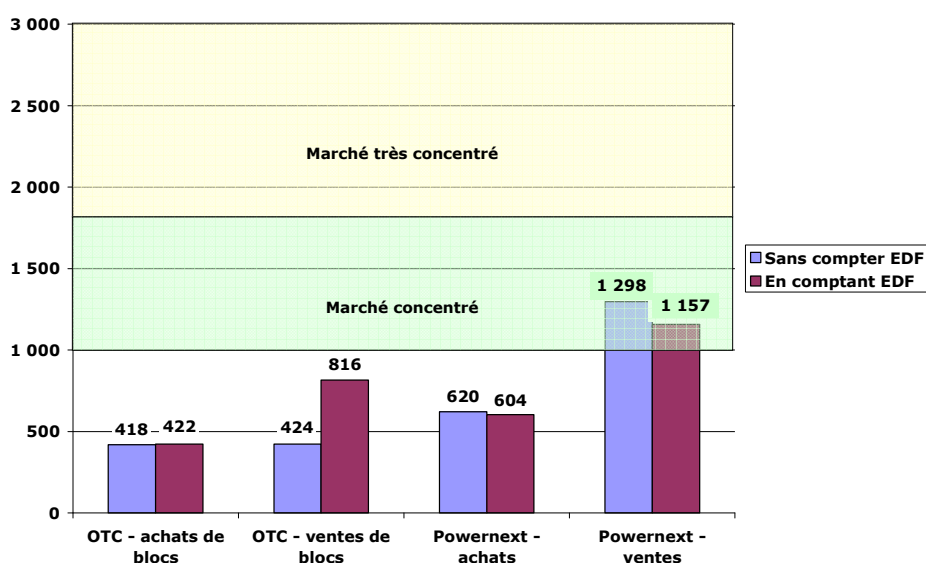
A la fin du deuxième trimestre 2007, 110 responsables d'équilibre sont présents sur le marché de gros français, soit 9 de plus qu'au trimestre précédent. 56 responsables d'équilibre étaient présents sur Powernext *Day Ahead* et 29 sur Powernext *Futures*. Powernext a accueilli 2 nouveaux membres sur son marché *Day Ahead* et 3 nouveaux membres sur son marché *Futures*.

A. Concentration des différents segments du marché de gros français

Le graphique suivant donne l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI)¹ pour les différents segments du marché de gros français. L'indice est calculé sur les livraisons nominées auprès de RTE, et non sur les transactions conclues sur le marché pendant la période.

Au deuxième trimestre 2007, les achats et ventes sur le marché OTC ainsi que les achats sur Powernext sont restés des segments de marché assez peu concentrés, que le groupe EDF soit pris en compte ou non. En revanche, le segment des ventes sur Powernext a été concentré ce trimestre.

Indice de concentration HHI – livraisons sur le marché de gros
- deuxième trimestre 2007 -



Source : RTE – Analyse : CRE

B. Concentration des différents segments en amont et en aval du marché de gros français

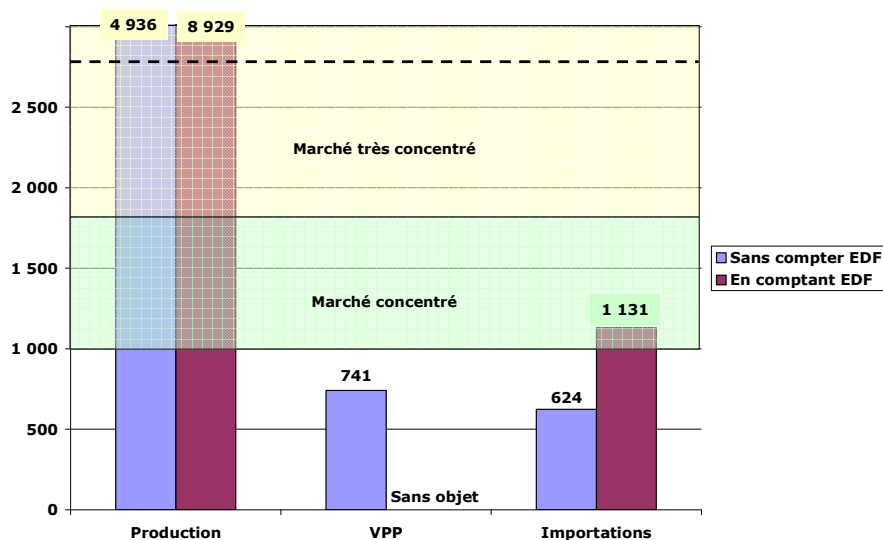
Les graphiques suivants montrent la concentration des marchés amont (injections) et aval (soutirages).

¹ L'indice HHI est égal à la somme des carrés des parts de marché des intervenants, et mesure la concentration du marché (il est d'autant plus élevé que le marché est concentré). On considère généralement qu'un marché est peu concentré si son HHI est inférieur à 1 000, et très concentré s'il est supérieur à 1 800.

Étant données les spécificités des marchés de l'électricité, cet indice ne doit être utilisé comme un indicateur du degré de concurrence qu'avec précaution. En effet, dans le cas de l'électricité, concentration et concurrence ne sont pas liées de façon aussi directe que sur la plupart des marchés.

Parmi les injections, la production est particulièrement concentrée, qu'EDF soit pris en compte ou non. Ceci reflète le faible nombre de grands producteurs français. Les autres segments (VPP, importations) apparaissent comme des segments de marché peu concentrés. En comptant EDF, les importations ont été concentrées ce trimestre.

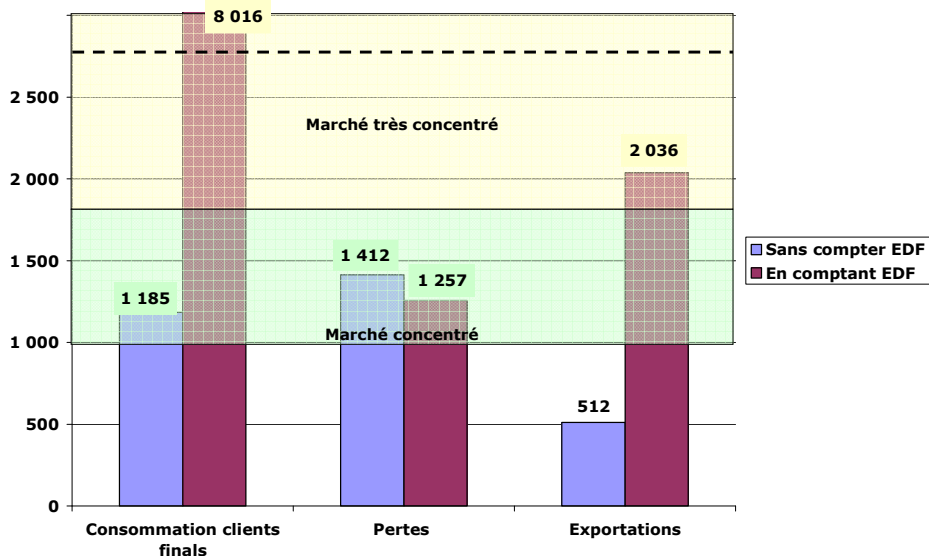
Indice de concentration HHI – injections - deuxième trimestre 2007 -



Source : RTE – Analyse : CRE

La vente aux clients finals et les exportations sont quant à elles particulièrement concentrées lorsque EDF est pris en compte, mais apparaissent comme des segments de marché beaucoup moins concentrés lorsque EDF n'est pas pris en compte. Enfin, le marché des pertes est concentré, quoique dans une moindre mesure, avec ou sans EDF.

Indice de concentration HHI – soutirages - deuxième trimestre 2007 -



Source : RTE – Analyse : CRE

6. Fait marquant du 2^{ème} trimestre 2007

Des prix *spot* durablement bas

Les prix *spot* en France sont restés proches de 30 €/MWh en moyenne hebdomadaire pendant tout le trimestre. Un niveau de prix aussi bas, pendant une période aussi prolongée, n'avait pas été observé depuis 2004.

Les éléments fondamentaux du marché français ont contribué à ces faibles niveaux de prix :

- la disponibilité du parc de production a été favorable,
- la consommation est restée limitée, en raison de températures clémentes,
- le prix des permis d'émission de carbone livrables en 2007 est resté proche de zéro.

Une stabilisation des prix à des niveaux voisins de ceux de 2004, voire de 2003, a été observée également sur la plupart des marchés européens, à l'exception notable de l'Italie.

Le marché du gaz

Le marché de détail du gaz

1. Introduction

L'ouverture du marché français du gaz a connu plusieurs étapes :

- à partir d'août 2000, éligibilité de tous les sites ayant une consommation annuelle de gaz supérieure à 237 GWh et de tous les producteurs d'électricité ou producteurs simultanés d'électricité et de chaleur quelque soit leur niveau de consommation annuelle.
- à partir d'août 2003, éligibilité de tous les sites ayant une consommation annuelle de gaz supérieure à 83 GWh.
- à partir de juillet 2004, éligibilité de toutes les entreprises et collectivités locales.
- à partir de juillet 2007, éligibilité de tous les consommateurs, y compris les résidentiels.

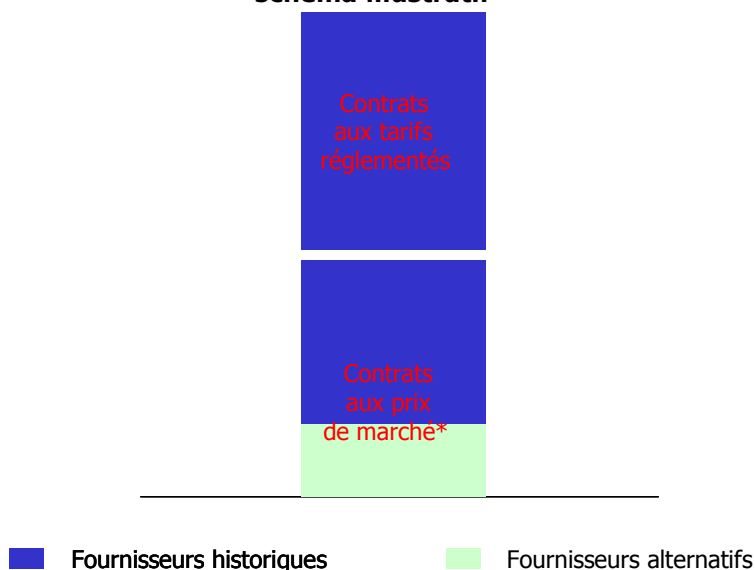
Dans cette édition, les statistiques publiées sont uniquement relatives à la **clientèle non-résidentielle**. Les premières statistiques relatives à la clientèle résidentielle seront publiées dans la prochaine édition de l'observatoire des marchés (1^{er} décembre 2007).

Les consommateurs non-résidentiels représentent 681 000 sites, ce qui représente environ 377 TWh de consommation annuelle de gaz.

Ces clients non-résidentiels peuvent disposer de deux types de contrats :

- les contrats aux tarifs réglementés (proposés uniquement par des fournisseurs historiques)
- les contrats aux prix de marché (proposés par les fournisseurs historiques et par les fournisseurs alternatifs).

Répartition des contrats de gaz naturel -schéma illustratif-



* Suppose l'exercice de l'éligibilité

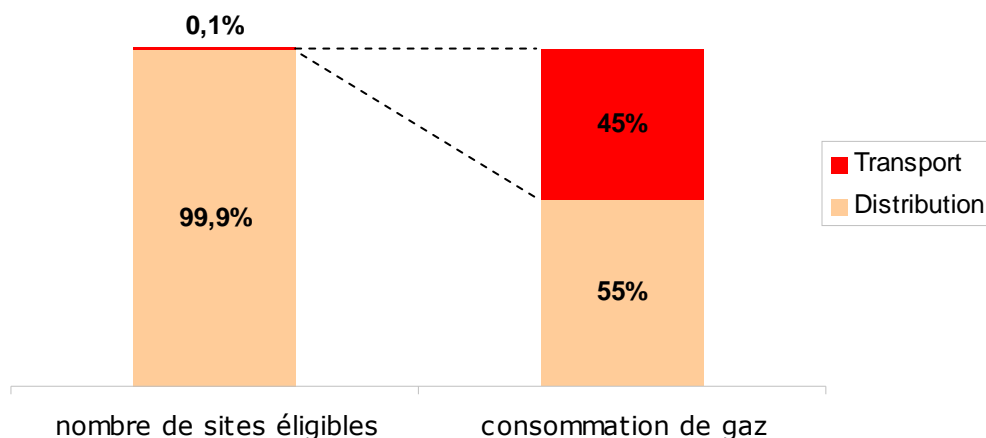
Les principales sources d'information de l'observatoire sont les gestionnaires de réseaux de transport (GRTgaz, Total Infrastructures Gaz France), les 4 principaux gestionnaires de réseaux de distribution (Gaz de France-Réseau Distribution, Gaz de Bordeaux, Gaz de Strasbourg et Gaz et Electricité de Grenoble) et les principaux fournisseurs historiques (Gaz de France et Tegaz).

Par convention, les données pour un mois M (ou un trimestre T) incluent :

- *les mises en service réalisées au cours du mois M (du trimestre T)*
- *les changements de fournisseurs demandés le mois M (le trimestre T) et effectivement réalisés le 1^{er} du mois M+1 (du trimestre T+1).*

2. Les segments de la clientèle non-résidentielle et leurs poids respectifs

Typologie des sites non-résidentiels



Sources : données 2006 GRT, GRD – Analyse : CRE

Les clients non-résidentiels raccordés aux réseaux de transport sont tous de grands consommateurs de gaz. Ils représentent moins de 1% du nombre de sites mais environ la moitié de la consommation des non-résidentiels.

3. Etat des lieux au 1^{er} juillet 2007

A. Tableaux de synthèse

Situation (en nombre de sites)	Au 1 ^{er} juillet 2007	Au 1 ^{er} avril 2007
- sites non-résidentiels	681 000	688 000
- sites titulaires d'un contrat aux prix de marché	130 000 ⁽¹⁾	117 800 ⁽¹⁾
- dont Transport	595	593
- dont Distribution	129 500 ⁽¹⁾	117 200 ⁽¹⁾
- parts de marché des fournisseurs alternatifs sur l'ensemble des sites non-résidentiels	8,3%	7,4%

Sources : GRT, GRD, fournisseurs historiques – Analyse : CRE

⁽¹⁾ Le nombre de sites titulaires d'un contrat aux prix de marché raccordés au réseau de distribution et le nombre total des sites titulaires d'un contrat aux prix de marché sont arrondis.

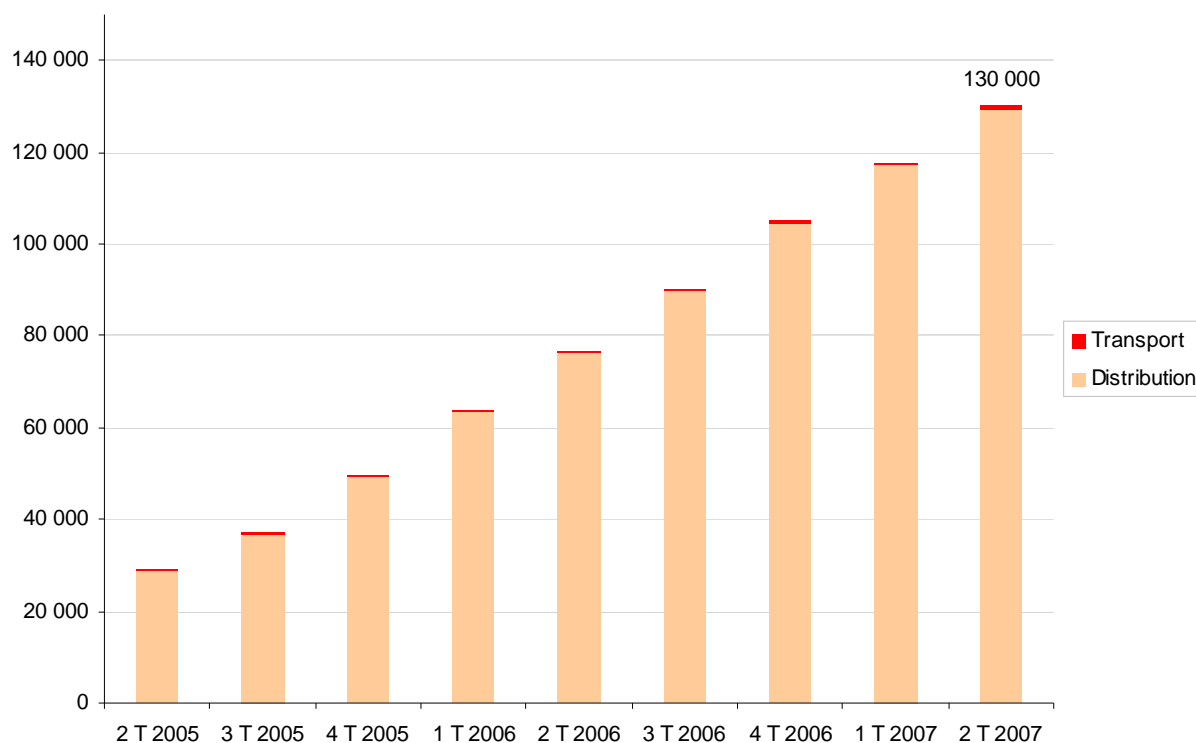
Situation (en consommation annuelle, TWh)	Au 1 ^{er} juillet 2007	Au 1 ^{er} avril 2007
- sites non-résidentiels	377 TWh	382 TWh
- sites titulaires d'un contrat aux prix de marché	212 TWh	209 TWh
- dont Transport	139 TWh	139 TWh
- dont Distribution	73 TWh	70 TWh
- parts de marché des fournisseurs alternatifs sur l'ensemble des sites non-résidentiels	17,9%	15,4%

Sources : GRT, GRD, fournisseurs historiques – Analyse : CRE

A noter : la diminution, en nombre et en volume, de la taille du marché non-résidentiel s'explique notamment par des travaux de réallocation de portefeuille lancés par les fournisseurs historiques au cours du trimestre.

B. Evolution de la situation des sites titulaires d'un contrat aux prix de marché

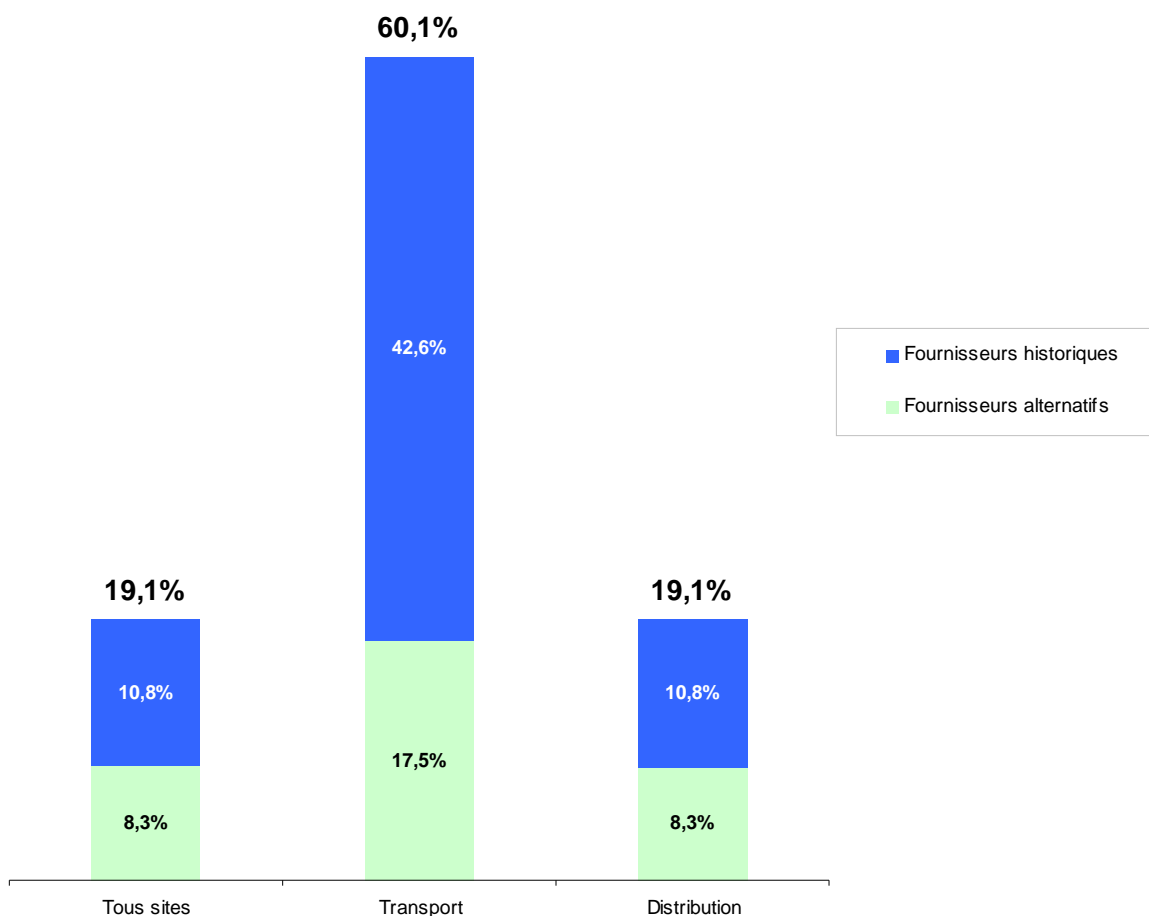
Nombre de sites titulaires d'un contrat aux prix de marché



Sources : GRT, GRD, fournisseurs historiques – Analyse : CRE

C. Parts de marché en sites au 1^{er} juillet 2007

Pourcentage des sites titulaires d'un contrat aux prix de marché rapporté au nombre total de sites non-résidentiels



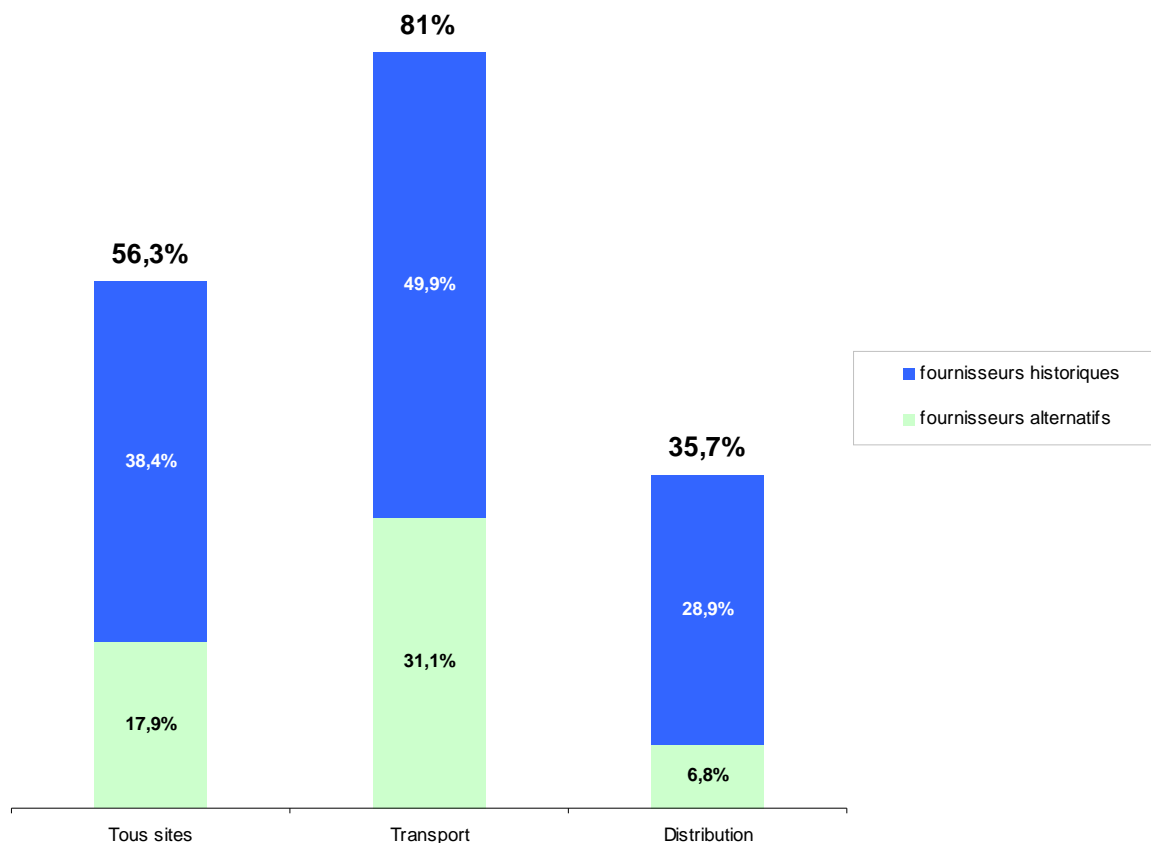
Sources : GRT, GRD, fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Nota : Par convention, un site ayant plusieurs fournisseurs est affecté au fournisseur qui a souscrit les capacités de transport les plus importantes.

Au 1^{er} juillet 2007, 19,1% des sites non résidentiels sont titulaires d'un contrat aux prix de marché. Parmi eux, 8,3% ont fait le choix d'un fournisseur alternatif.

D. Parts de marché en consommation annuelle au 1^{er} juillet 2007

Part de la consommation des sites titulaires d'un contrat aux prix de marché rapportée à la consommation totale des sites non-résidentiels



Sources : GRT, GRD, fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Nota : Par convention, les consommations d'un site ayant plusieurs fournisseurs sont affectées à chacun des fournisseurs au prorata des capacités de transport souscrites.

Les contrats aux prix de marché représentent 56,3% de la consommation non-résidentielle. Les fournisseurs alternatifs alimentent 17,9% de la consommation non-résidentielle.

E. Nombre de fournisseurs alternatifs actifs au 1^{er} juillet 2007

	Ensemble	Transport	Distribution
Nombre de fournisseurs alternatifs actifs	15	12	12

Sources : GRT, GRD – Analyse : CRE

Un fournisseur alternatif est dit actif s'il possède au minimum un client en portefeuille.

Le nombre de fournisseurs alternatifs est resté stable par rapport au trimestre précédent.

Le marché de gros du gaz

1. La formation des prix du gaz et les marchés du gaz en Europe

La France et les autres pays d'Europe continentale s'approvisionnent principalement par le biais de contrats à long terme (de 15 à 25 ans) passés entre les sociétés nationales des pays producteurs (Gazprom, Sonatrach, Statoil, Gasunie...) et les fournisseurs historiques. Les prix du gaz dans le cadre de ces contrats à long terme évoluent principalement en fonction de celui des produits pétroliers (fioul domestique et fioul lourd) avec un retard de trois à six mois. En 2006, environ 86% du gaz importé en France était acheté dans le cadre de contrats à long terme (Russie : 19%, Algérie : 19%, Norvège : 34%, Pays-Bas : 22%, Egypte : 6%²).

En complément, un marché de gros se développe en Europe, mais seul le NBP en Grande-Bretagne traite de volumes significatifs. Il fournit les prix directeurs pour les marchés d'Europe continentale, qui sont encore embryonnaires. Parmi ceux-ci, les marchés de Zeebrugge en Belgique et le TTF aux Pays-Bas sont les plus développés.

² Chiffres issus de « Gaz naturel en France : les principaux résultats en 2006 », DGEMP / Observatoire de l'énergie, mai 2007

A. Flux au Royaume-Uni

Les conditions d'approvisionnement et les flux au Royaume-Uni ont un impact direct sur les prix au NBP.

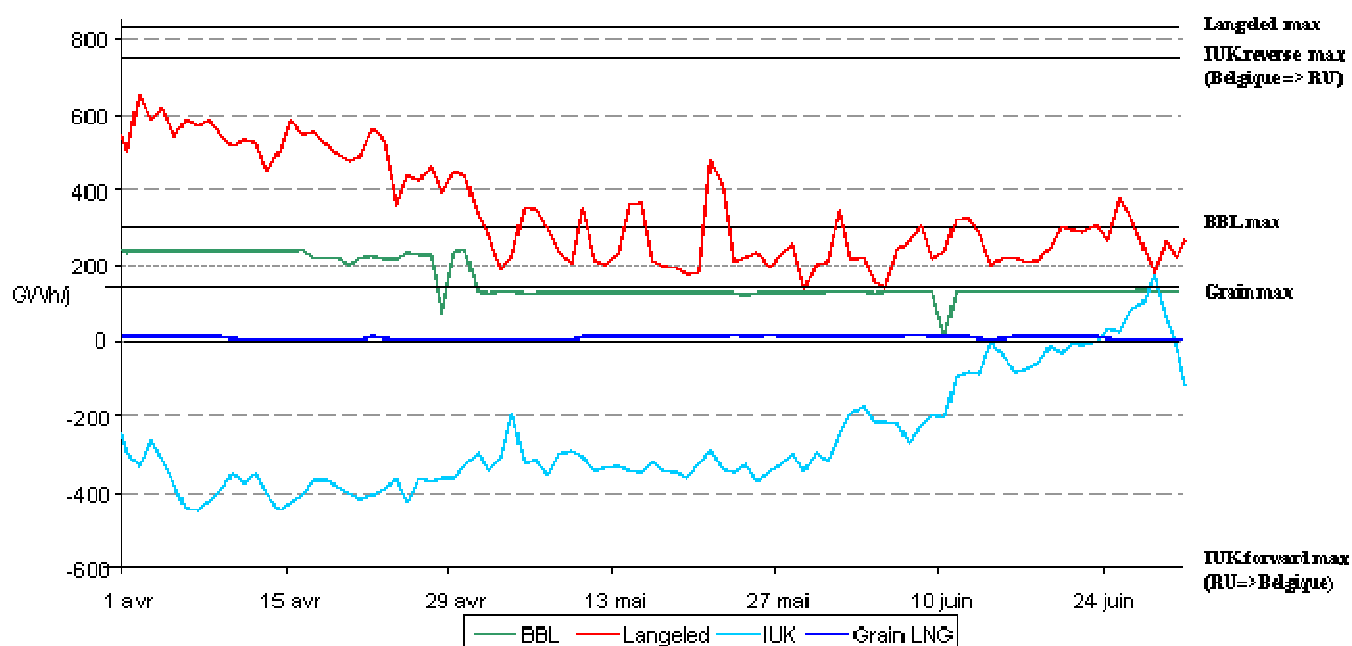
Gazoduc BBL : Depuis sa mise en service fin novembre 2006, les flux sur le BBL (en direction du Royaume-Uni) sont stables et correspondent au contrat long terme de 8 Gm³/an signé entre Centrica et GasTerra (ex Gasunie Trade & Supply), dont 5 Gm³ en hiver (1er octobre au 31 mars).

Gazoduc Langeled : Les flux sur Langeled ont baissé au cours du second trimestre 2007, passant de 600 GWh/j début avril aux alentours de 200 GWh/j fin juin. Ils demeurent très volatils.

Gazoduc Interconnector : Les flux sur l'Interconnector en mode forward (Royaume-Uni vers Belgique) ont progressivement diminué et sont même passé en mode reverse (Belgique vers Royaume-Uni) fin juin. Au début du second trimestre 2007, sur le marché britannique, l'offre a été supérieure à la demande, ce qui a généré des exportations vers le continent via l'Interconnector.

LNG : Le terminal de Grain et l'infrastructure LNG *offshore* de Teeside n'ont pas reçu une seule livraison au cours du second semestre 2007, du fait des prix au NBP largement inférieurs aux prix nord-américain.

Flux sur les principales infrastructures britanniques



Sources: Platts

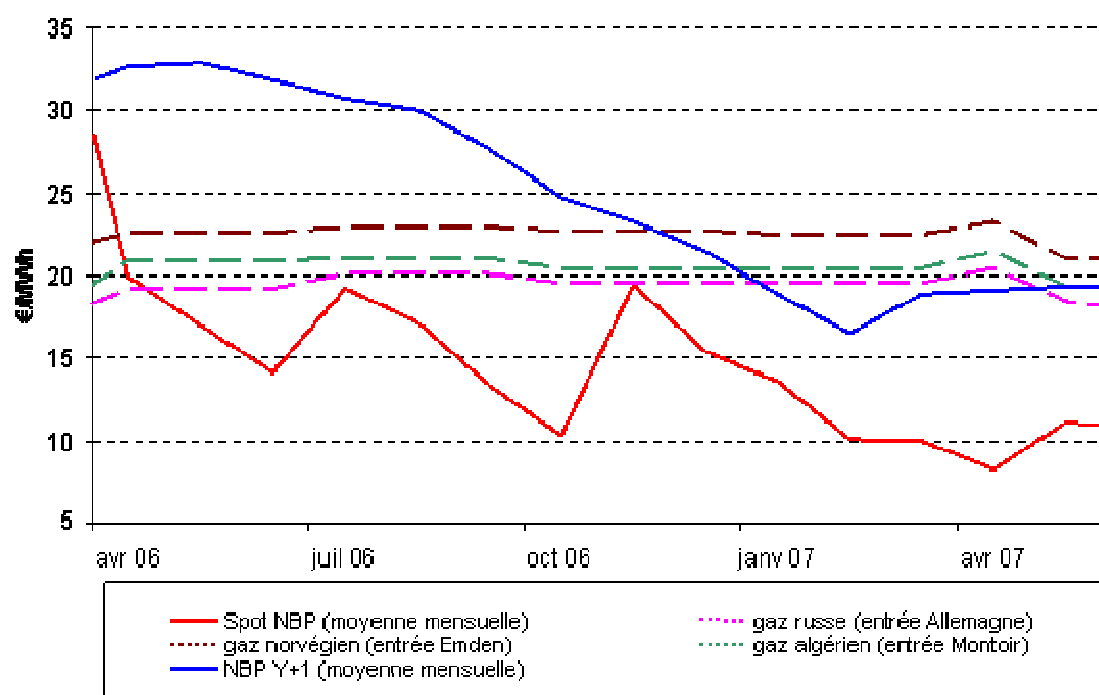
B. Comparaison des prix *spot*, *forward* et des contrats à long terme

Les prix des contrats à long terme de gaz se sont stabilisés à un niveau élevé depuis avril 2006.

En mars 2007, les prix de ces contrats se sont élevés, selon les estimations d'Heren, à :

- 19,3 €/MWh pour le gaz algérien en entrée Montoir
- 21,05 €/MWh pour le gaz norvégien en entrée à Emden
- 18,45 €/MWh pour le gaz russe en entrée en Allemagne ;

Prix *spot*, *forward* et des contrats à long terme



Sources : Platts, Heren – Analyse : CRE

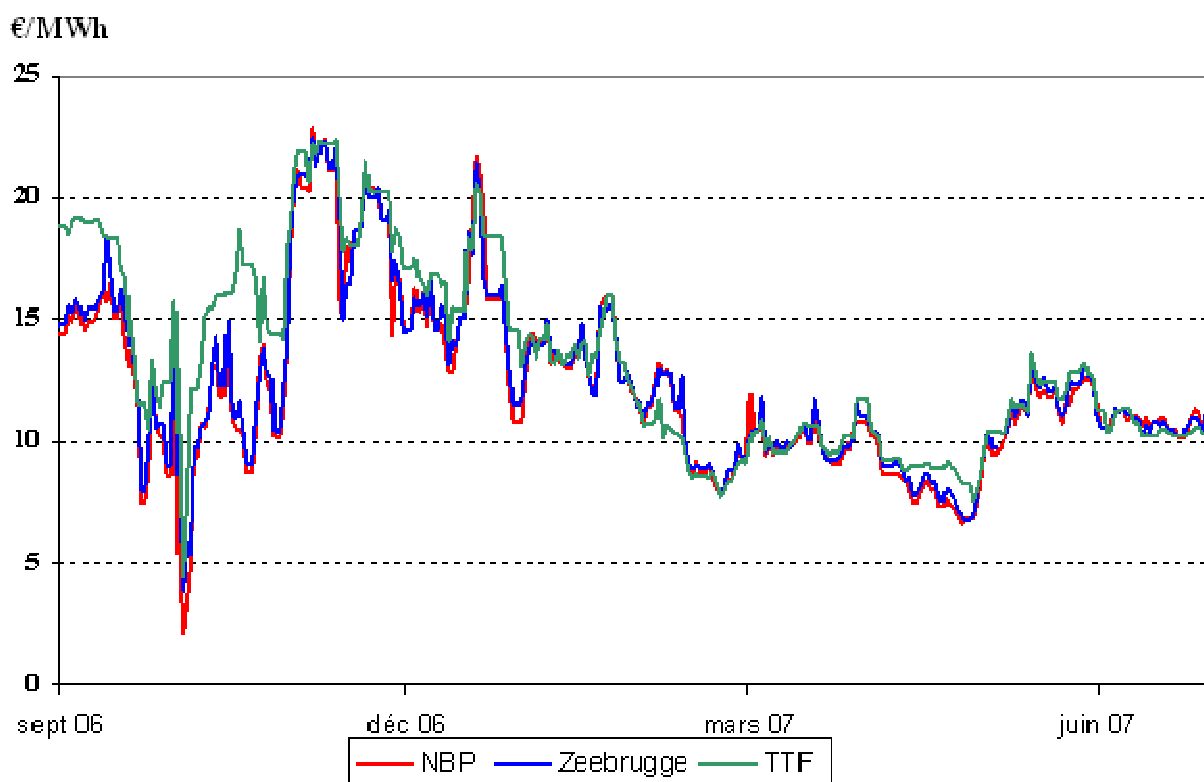
Au cours du deuxième trimestre 2007, les prix *spot* NBP sont remontés, tout en demeurant largement inférieurs aux prix des contrats à long terme continentaux. En juin 2007, l'écart de prix entre les contrats long terme et le prix *spot* NBP atteint 7,6 à 10,2 €/MWh.

Les prix *forward* Y+1 au NBP sont restés stables et se situent au niveau des prix des contrats à long terme, alors qu'ils étaient supérieurs aux contrats long terme tout au long de l'année 2006.

C. Prix spot des marchés européens

Fin avril 2007, les prix *spot* des trois marchés européens ont atteint leur prix plancher à 6,8 €/MWh sur le NBP et à Zeebrugge, du fait de l'importance des flux de gaz en provenance de Norvège et des températures au dessus des normales saisonnières. En mai, ils sont ensuite remontés jusqu'à 13 €/MWh, pour se stabiliser aux alentours de 11 €/MWh en juin. Cette remontée des prix est essentiellement due à l'incertitude grandissante entourant les flux de gaz en provenance de Norvège. La moyenne mensuelle des cotations journalières *day-ahead* sur le NBP s'est ainsi élevée à 10,8 €/MWh en juin, soit une hausse de 30% par rapport au mois d'avril 2007.

Prix *spot* des marchés européens



Source : Platts

2. Le marché de gros en France

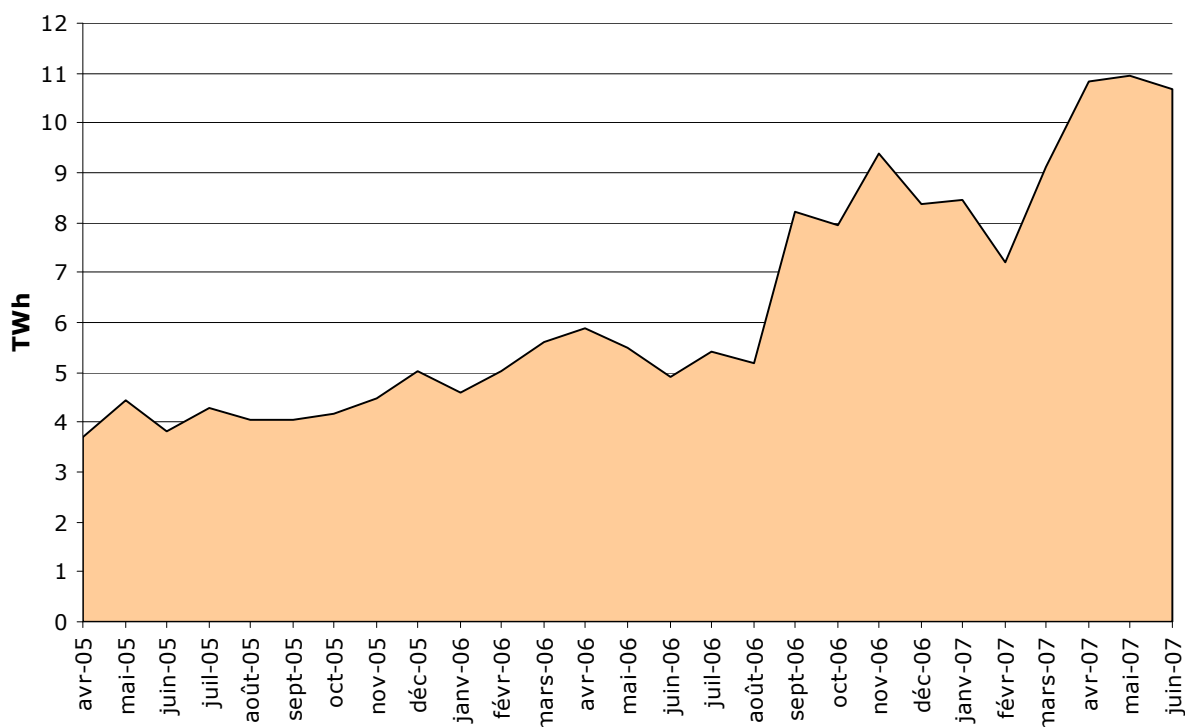
En l'absence de marché organisé du gaz en France, le commerce de gros du gaz s'effectue exclusivement sur le mode du gré à gré (OTC), au travers de transactions directes ou via des intermédiaires (sociétés de courtage et plates-formes de trading). Le volume des transactions sur l'OTC n'est pas public.

Les livraisons résultant de ces transactions se réalisent aux Points d'Echange de Gaz (PEG), points virtuels permettant l'échange de gaz au niveau de chaque zone tarifaire. Les livraisons observées sur les PEG résultent :

- des transactions OTC conclues entre fournisseurs ;
- des livraisons correspondant aux programmes de cession temporaire de gaz (gas release) ;
- de l'approvisionnement en gaz des opérateurs de réseau pour leurs besoins propres.

Le graphique suivant montre les nominations journalières des acteurs auprès des GRT. Il ne s'agit pas du volume des transactions observées sur la période, mais des livraisons nettes physiques entres acteurs.

Volume des livraisons nettes de gaz sur le marché de gros français



Source : GRT – Analyse : CRE

NB : sur ce graphique figurent tous les échanges de gaz entre fournisseurs, y compris les livraisons correspondant au programme de cession temporaire de gaz (gas release) et l'approvisionnement en gaz des opérateurs de réseau.

Le marché de gros français a connu une activité soutenue au deuxième trimestre 2007. En effet, le volume des livraisons nettes de gaz résultant de transactions sur le marché de gré à gré a augmenté de 30,8% par rapport au trimestre précédent et a doublé par rapport à la même période de l'année précédente. Au cours du dernier trimestre, 32,5 TWh de gaz ont ainsi été échangés.

Glossaire commun de l'observatoire des marchés de l'électricité et du gaz

Entreprise Locale de Distribution (ELD) : distributeur non nationalisé qui assure la distribution de gaz ou d'électricité sur un territoire déterminé.

Livraison sur le marché de gros : Déclaration journalière d'un acteur, auprès d'un Gestionnaire de Réseau de Transport, des échanges de gaz ou d'électricité devant avoir lieu le lendemain avec chacune de ses contreparties. Chaque livraison peut résulter d'une ou plusieurs transactions préalablement conclues sur le marché de gros.

Produit *forward* : contrat standard passé pour livraison d'une quantité donnée à un prix donné sur une échéance donnée (marché de gré à gré).

Produit *future* : contrat standard passé pour livraison d'une quantité donnée à un prix donné sur une échéance donnée (marchés organisés).
Les échéances proposées varient selon les marchés organisés (semaine, semestre, trimestre, mois, année). L'échéance Y+1 correspond à l'année calendaire suivant l'année en cours.

Produit *spot* : contrat passé la veille pour livraison le lendemain.

Site : lieu de consommation de gaz ou d'électricité d'un même client. Un site peut comprendre plusieurs points de livraison (compteurs). Plusieurs sites peuvent dépendre d'un même client.

Site ayant opté pour un autre fournisseur : Trois possibilités existent :

- soit le client a quitté le fournisseur historique pour un fournisseur alternatif.
- soit le client a quitté un fournisseur alternatif pour un autre fournisseur alternatif
- soit le client a quitté un fournisseur alternatif pour revenir chez le fournisseur historique.

Site ayant renégocié son contrat avec le fournisseur historique : site détenu par le fournisseur historique et ayant abandonné le tarif réglementé pour une nouvelle offre du fournisseur.

Site titulaires d'un contrat aux prix de marché : site non-résidentiel ayant signé un contrat hors tarifs réglementés avec son fournisseur historique ou un fournisseur alternatif. L'utilisation de ce droit est irréversible.

Transaction sur le marché de gros : Conclusion d'un contrat entre deux acteurs du marché de gros portant sur la livraison de gaz ou d'électricité sur une période déterminée à un prix donné. Le nombre de transactions sur un marché de gros traduit son niveau d'activité, ou liquidité.

Glossaire propre à l'observatoire du marché de l'électricité

Fournisseur alternatif : les fournisseurs alternatifs regroupent les fournisseurs qui ne sont pas des fournisseurs historiques.

Les entreprises dont l'activité est suivie à travers l'observatoire sont :

- des responsables d'équilibre si les sites alimentés sont en contrat d'accès au réseau (CARD/CART)
- des fournisseurs si les sites alimentés sont en contrat unique

Fournisseur alternatif actif : Les fournisseurs alternatifs actifs comptabilisés sont :

- les fournisseurs d'au moins un site en contrat unique
- les responsables d'équilibre auxquels sont rattachés au moins un site en CARD/CART

Fournisseur historique : les fournisseurs historiques regroupent EDF, les Entreprises Locales de Distribution (ELD) ainsi que leurs filiales.

Principales bourses électriques en Europe (électricité) :

- **PWX** : bourse française Powernext, non obligatoire (www.powernext.fr).
- **EEX** : bourse allemande European Energy Exchange, non obligatoire (www.eex.de).
- **APX** : bourse néerlandaise Amsterdam Power Exchange, obligatoire pour les imports et les exports aux Pays-Bas (www.apx.nl).
- **Omel** : pool espagnol, quasi obligatoire (www.omel.es).
- **NordPool** : bourse scandinave, non obligatoire (une des bourses électriques les plus anciennes d'Europe, www.nordpool.no).

Produit Base : 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 (c'est pourquoi les moyennes mensuelles glissantes pour les produits Base sont calculées sur 28 jours i.e. sur les jours ouvrés ainsi que les week-ends).

Produit Pointe (Europe continentale) : de 8 heures à 20 heures, du lundi au vendredi (c'est pourquoi les moyennes mensuelles glissantes pour les produits Pointe sont calculées sur 20 jours i.e. sur les jours ouvrés uniquement).

Responsable d'équilibre (RE) : Intermédiaire entre des consommateurs non-résidentiels et le RTE. A ce titre, il prend en charge les risques financiers liés aux ajustements que le RTE doit effectuer pour compenser les écarts éventuels entre les programmes d'approvisionnement d'un consommateur, ou d'un ensemble de consommateurs, et leurs consommations effectives, dans le but de garantir l'équilibre général du réseau.

Segments du marché de détail : le marché de la clientèle non-résidentielle est divisé en trois segments :

- **Grands sites** : sites en haute tension dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 250 kW. Ces sites sont des grands sites industriels, des hôpitaux, des hypermarchés, de grands immeubles... (consommation annuelle supérieure à 1 GWh en général).
- **Moyens sites** : sites en haute tension dont la puissance souscrite est inférieure à 250 kW et sites en basse tension dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 36 kVA. Ces sites correspondent à des locaux de PME par exemple (consommation annuelle comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh).
- **Petits sites** : sites en basse tension dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA. Ces sites correspondent au marché de masse des professionnels (les professions libérales, les artisans). Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0,15 GWh.

Segments du marché de gros :

- **Production**
- **VPP** : « Virtual Power Plant » ou enchères de capacités organisées par EDF suite à une décision de la Commission Européenne (http://www.edf.fr/index.php4?coe_i_id=244)
- **Achats et ventes en gros (OTC)**³ : notifications d'échanges de blocs c'est à dire quantités nominées à RTE la veille pour le lendemain, hors les transactions sur Powernext
- **Importations et exportations** :
http://www.rte-france.com/htm/fr/offre/offre_inter_1.htm
- **Achats et ventes sur Powernext**, la bourse française de l'électricité :
www.powernext.fr
- **Consommation finale** : ventes à des sites en tant que responsable d'équilibre ou sous forme de blocs
- **Ventes aux gestionnaires de réseau pour la compensation de leurs pertes** :
http://www.rte-france.com/htm/fr/offre/offre_perte.htm

Site mis en service : client s'installant sur un site. Deux cas sont possibles :

- **Mise en service sur un nouveau site** : le client arrive sur un site nouvellement construit, auquel cas une pose du compteur puis une mise en service de l'installation doivent être opérées. Par exemple, un mécanicien s'installe dans un garage nouvellement construit.
- **Mise en service sur un site existant** : le client arrive sur un site suite au départ d'un autre client, auquel cas la pose du compteur a déjà été effectuée. La mise en service doit être ensuite opérée afin que le client nouvellement arrivé puisse être alimenté en énergie.

Site résilié : client déménageant d'un site.

VPP - Produits vendus aux enchères par EDF :

- **Les VPP base** : il s'agit de produits reflétant une centrale fonctionnant en base. Le principe est que les enchérisseurs paient une prime fixe (en Euro/MW) chaque mois pour réserver une puissance disponible, et qu'ils envoient régulièrement à EDF un planning d'utilisation de ces capacités. Ils paient alors un prix d'exercice par MWh soutiré, proche du coût marginal des centrales nucléaires d'EDF. On a ainsi une structure de prix de la forme "coût fixe + coût variable".
- **Les VPP pointe** : il s'agit de produits reflétant une centrale fonctionnant en pointe. Le principe est le même que pour les VPP base, mais le prix payé pour chaque MWh soutiré est une approximation du coût marginal des centrales de pointe d'EDF. Compte tenu de ce coût variable élevé, la prime fixe payée par les enchérisseurs est plus faible que pour les VPP base.

³ « Over the Counter » ou de gré à gré

Glossaire propre à l'observatoire du marché du gaz

Consommations : en transport, la consommation annuelle comptabilisée est calculée à partir de la consommation relevée en 2006 et, pour les sites multifournisseurs, la part de la consommation affectée à chaque fournisseur s'effectue au prorata des capacités de transport souscrites.

En distribution, les consommations annuelles prises en compte pour chaque site sont les consommations annuelles de référence de chaque site mises à jour au 1^{er} janvier 2007.

Fournisseur alternatif : les fournisseurs alternatifs regroupent les fournisseurs qui ne sont pas des fournisseurs historiques.

Les entreprises dont l'activité est suivie à travers l'observatoire sont :

- les expéditeurs livrant du gaz aux sites de consommation raccordés au réseau de transport
- les fournisseurs livrant du gaz aux sites de consommation raccordés au réseau de distribution

Fournisseur historique : les fournisseurs historiques regroupent Gaz de France, Tegaz, les Entreprises Locales de Distribution (ELD) ainsi que leurs filiales.

Gas release : pour introduire de la concurrence dans le sud de la France, un programme de cession temporaire de gaz ou gas release a été mis en place pour une durée de trois ans.

Gaz de France remet sur le marché 15 TWh par an au point d'échange «sud», soit au total, sur toute la durée du programme, 45 TWh à travers des appels d'offres et des négociations de gré à gré. Pour sa part, Gaz du Sud-Ouest devenu Total Infrastructures Gaz France remet sur le marché, au point d'échange de gaz «sud-ouest», 1,1 TWh par an, pour une durée de trois ans ce qui représente sur toute la durée du programme 3,3 TWh.

Nombre de sites : un site multifournisseur est affecté au fournisseur dont la capacité souscrite est la plus élevée.

Point d'échange de gaz – PEG : point virtuel, rattaché à une zone d'équilibrage, où un expéditeur peut céder du gaz à un autre expéditeur.

Segments de marché : le marché de la clientèle non-résidentielle est divisé en deux segments :

- les clients raccordés au réseau de transport
- les clients raccordés au réseau de distribution.

Zone d'équilibrage : zone géographique du réseau de transport de gaz sur laquelle l'équilibre doit être assuré entre les entrées et les sorties de gaz.